Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** - (1975)

**Heft:** 325

**Rubrik:** Point de vue

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 16.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

#### POINT DE VUE

# Herr Oberst et l'éternité

La vie — qui zigzague entre le virus et le séquoia — se moque définitivement de toutes nos théories et de nos idées. Il n'existe pas un gène où se tortillent les molécules de la justice, pas un chromosome baptisé indépendance nationale, pas une cellule qui distille un quelconque fascisme ou un socialisme à visage humain.

La vie ? Il n'y a que de la thermodynamique et des mystères. Il n'y a qu'un fantastique grouillis, sorti d'une mer chaude au précambrien, rejeton incompréhensible d'un principe créateur et ordonnateur planqué au fond du cosmos et des atomes.

La vie — la mienne, la vôtre — est courte. Infiniment courte. A peine a-t-on le temps d'ouvrir un œil que déjà il se referme, assommé par l'entropie. Tout juste mis en terre, les saprophytes en tous genres nous sautent sur le poil et nous transforment en un joli cortège de minéraux qui s'en vont stationner, entraînés par quelque eau de percolation, vers le plus proche dépôt sédimentaire — à moins qu'ils

soient pompés dans le cycle végétal, ce qui donne aux gens les plus affreux une chance au moins de finir, un jour lointain, sous forme de rose...

Alors, quoi?

Tout cela est presque parfaitement évident, non?

Il n'en reste pas moins que l'Oberst R. Corboz, Professor für Jugendpsychiatrie an der Universität Zürich, et l'Oberst Max Kummer, Professor an der Universität Bern, déblatérant, le premier à propos de la « spät puberale Problematik » des objecteurs de conscience, le second sur « das Elend unserer Armee » dans le numéro du 6 juin de la revue bête et méchante « Allgemeine Schweizerische Militär Zeitschrift », font comme s'ils étaient, eux, éternels, invincibles, infaillibles et antigravitationnels.

Il serait tout de même grand temps qu'ils comprennent — leur casque leur limite-t-il la vue? — que malgré leurs grandes envolées, leurs dogmes, leurs professions de foi éternelles, ils ne sont, comme tout le monde, que dérisoires et statistiquement négligeables. Il n'y a rien de pire que les gens qui se prennent pour Dieu, surtout s'ils portent un uniforme.

Gil Stauffer

#### LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

# Intolérances

J'y reviens (voir DP 324):

— A propos du problème des expertises psychiatriques, on a pu lire depuis quelque temps toutes sortes d'articles, d'essais et même de livres mettant en cause la psychiatrie et les psychiatres, et présentant notamment les experts psychiatres appelés à venir témoigner à la barre d'un Tribunal comme les auxiliaires d'un pouvoir judiciaire « répressif » ou tout au moins comme les représentants d'un « pouvoir médical » à peine moins

répressif (mais par ailleurs plus sournois!), expression l'un et l'autre d'une société répressive. Qu'on songe aux livres de Michel Foucault, à « Moi, Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère, ma sœur et mon frère »!

Me permettra-t-on de dire, de manière très suffisante et dans un autre sens très insuffisante, que je suis d'un autre avis? Je pense que le rôle de l'expert psychiatre devait être (dans l'esprit de ceux qui ont conçu les dispositions légales...), doit être, et qu'il est le plus souvent d'éclairer le tribunal sur les circonstances atténuantes qui peuvent militer en faveur d'un accusé apparemment sans excuse, et montrer que sa responsabilité n'est pas entière. C'est d'ailleurs bien de cela qu'il s'agit dans le cas soulevé par M. Cantini (par erreur Contini, dans le dernier DP. Réd.), puisque, au départ de toute l'affaire, il y a eu la mauvaise humeur, disons même la hargne d'un président de tribunal manifestée sans retenue à l'égard d'un expert psychiatre qui jouait en somme le rôle d'un témoin à décharge.

— Quant au problème de la censure, et de la liberté d'expression :

Il n'est que trop vrai que se multiplient les menaces contre cette liberté d'expression à laquelle nous sommes attachés en dépit des quelques excès qu'elle implique nécessairement.

Je n'en veux pour preuve que les nombreuses poursuites dont le libraire-éditeur Kesselring a été l'objet (pour des ouvrages qui parfois pouvaient être acquis dans d'autres librairies parfaitement « respectables »);

que le procès intenté à Cherpillod et aux rédacteurs du bulletin publié par les « comités de soldats » (qui aura lieu, rappelons-le, le 18 août, c'est-à-dire pendant les vacances...);

que les mesures prises contre différents enseignants, coupables d'être objecteurs de conscience ou d'appartenir à des groupements « gauchistes » ou plus généralement d'avoir des opinions « non conformistes » (ou jugées telles!).

Dans un éditorial de la « Nouvelle Revue », Michel Jaccard écrivait ceci : « L'école souffre maintenant d'une pléthore d'instituteurs. N'est-ce poin l'occasion de faire un tri salutaire? » Et il suggérait d'opérer ce tri selon des critères non pas de capacité professionnelle, mais idéologiques... Je ne dénoncerai pas à mon tour le « maccarthysme » tout au moins latent de tels propos. D'autres l'ont fort bien fait. Mais je dirai ceci : en ce qui concerne l'enseignement à mon niveau (gymnasial), ces propos (et d'autres allant dans le même sens) témoignent d'une radicale... (oh! pardon! c'est sans le vouloir — je ne voulais pas faire de jeu de mots!) d'une radicale méconnaissance de la mentalité de « nos jeunes ». Le jour — qui n'est pas proche — où je voudrai endoc-